

**Commission Indépendante
Contre la Corruption
et la Discrimination**



***Independent Commission
Against Corruption
and Discrimination***

Déclaration d'Association N°140/RDA/J05/BAPP du 03 juin 2003

Yaoundé, le 18 février 2009

**Monsieur le délégué Général
à la sûreté Nationale**

Réf : 06/DEN/ROUE/09

Objet : demande d'ouverture d'une enquête sur les tortures subies par l'étudiant GUY MOUSSENI au commissariat central N° 1 à Yaoundé le 12 février 2009

Monsieur le Délégué Général,

La Commission indépendante contre la corruption et la discrimination vous présente ses respectueux compliments, et a l'honneur de demander l'ouverture d'une enquête par les services appropriées sous votre haute supervision, à propos des tortures subies par l'étudiant Guy MOUSSENI en date du 12 février 2009 sur le chemin de l'école.

La Commission qui a été instruite des faits par la presse dont les extraits sont joints en annexe, notamment les quotidiens *Le Jour* et *Mutations* du 13 février 2009 a pu mener ses propres investigations qui ont abouti à la confirmation des d'un grave abus d'autorité sur la voie publique par un fonctionnaire de police. Sur la scène de l'altercation, des témoins ont pu librement confirmer la version qui avalise l'excès de réactivité et les violences du commissaire Ayissi Ayissi Protails en service à la direction des renseignements généraux, de même que les durs sévices endurées dans les locaux du commissariat central.

Il importe de souligner que monsieur Eric Benjamin Lamère, journaliste à la CRTV, tel 77 72 59 60, est également en mesure de témoigner des origines de cette affaire commencée effectivement dans un taxi aux abords du collège de la retraite. L'étudiant qui répond au 74 34 82 80, a effectivement été consulté et déclaré d'une incapacité de 22 jours.

La Commission proteste vivement contre ces faits, au moment où votre autorité s'emploie à donner une nouvelle image plus citoyenne et responsable à notre police nationale.

Dans l'attente de votre urgente diligence, la commission vous renouvelle, monsieur le Délégué, les assurances de sa parfaite collaboration./.

**Le Président de la Commission
SHANDA TONME**

**Copie : - Commission nationale des droits
de l'Homme et des libertés
- SG/PR**



yaoundé

Un étudiant victime de torture au commissariat central n°1

Guy Mousseni dit avoir subi des sévices corporels après une plainte déposée contre lui par un commissaire de police.

C'est une journée cauchemardesque qu'a vécue hier Guy Anderson Mousseni, 22 ans, étudiant de niveau II à l'école nationale supérieure des travaux publics à Yaoundé. Peu de temps après avoir quitté le domicile de ses parents pour l'école, le jeune homme s'est retrouvé dans une cellule du commissariat central n°1 autour de 8h. Auparavant, dans un enchaînement d'événements, il a été poussé dans un taxi, avant d'être escorté par une dizaine de policiers, sur ordre d'un commissaire de police, vers le commissariat central n°1.

Là, les choses se sont précipitées. Après avoir été roué de coups dans sa cellule par des policiers, jure l'étudiant, exhibant des traces de matraque dans son dos, il a été entendu sur procès verbal pour «insulte et voies de fait», raconte-t-il. Une plainte a en effet été déposée contre lui par le commissaire de police Protais Ayissi Ayissi, en service à la direction des Renseignements généraux à la Dgsn, celui-là même qui l'a fait interpellé non loin du collège de la Retraite à Yaoundé.

Sans avoir eu l'occasion de se faire assister par un avocat, comme le veut le nouveau Code de procédure pénale, le jeune homme a dû faire une déposition, les pieds endoloris par les coups de matraque reçus dans sa cellule, affirme-t-il. L'arrivée de ses parents au commissariat central n°1 a été pour lui un soulagement. Il va enfin pouvoir respirer l'air de la liberté. Sa mère Nicole en est encore toute retournée : «Mettez-vous à la place d'un parent qu'on appelle pour lui dire que son fils, parti de la maison pour l'école, est enfermé dans un commissariat», lance-t-elle.

La journée de Guy Mousseni commence pourtant de manière routinière lorsqu'il sort de chez ses parents à la nouvelle route Kondengui, tôt le matin, pour se rendre à l'école. Comme d'habitude, il prend place à bord de la voiture de sa belle tante, journaliste. Celle-ci lui raccourcit le chemin et le dépose non loin des locaux de la Crtv radio. Les événements prennent ensuite une tournure inattendue. Le jeune étudiant est sur le point de prendre un taxi pour son école lorsque survient un incident : une prise de bec avec un passager d'un taxi. «Le monsieur m'a craché dessus, je me suis retourné pour attirer son attention. Il m'a peut-être mal compris, car, au lieu de s'excuser, il m'a plutôt demandé ce que je pouvais lui faire», raconte Guy Mousseni. Échanges de propos entre les deux hommes. Le ton monte. Le passager en civil s'extrait du taxi, empoigne l'étudiant par le collet, faisant sauter les boutons de son polo, hèle ensuite un policier qui passe par là. Et à ce moment-là seulement, décline son identité. Il est commissaire de police. Statut lui ayant permis de mobiliser les policiers qui ont embarqué le jeune homme au commissariat central n°1.

Après avoir délivré leur rejeton, les parents de Guy Mousseni, inquiets, l'ont emmené chez un médecin qui a constaté une incapacité de 21 jours. On annonce aussi une plainte contre le commissaire, ainsi qu'une requête à la division spéciale du Contrôle des services de la Dgsn. Nos efforts pour joindre le commissaire de police ont été vains. C.T.